

CONTEXTE GENERAL/ ACTUALITES

La région est confrontée à une sécheresse exceptionnelle. Depuis le 1er septembre 2021, le cumul des précipitations efficaces est inférieur à 50 mm en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'impact de cette sécheresse, couplée à de fortes chaleurs, se fait ressentir sur l'ensemble de la région. A la fin août, 93 départements font l'objet de restrictions d'usage de l'eau. Cela se traduit par la prise de nombreux arrêtés (inter)départementaux sécheresse, et des restrictions sur certains usages.

(<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>)

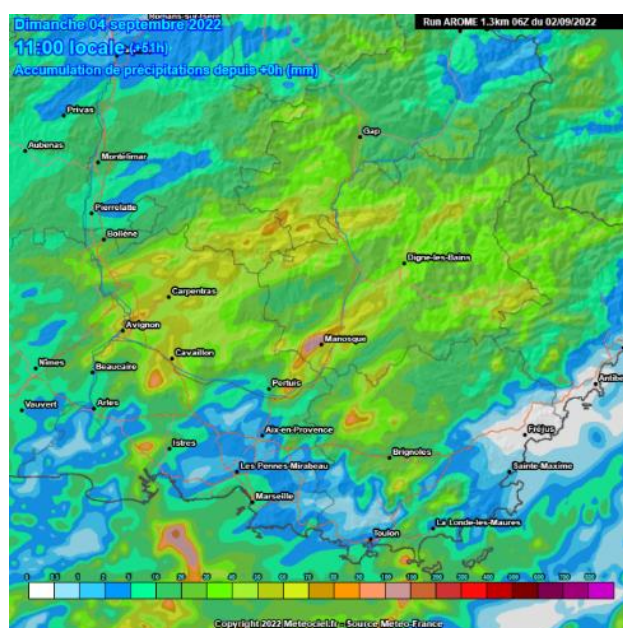
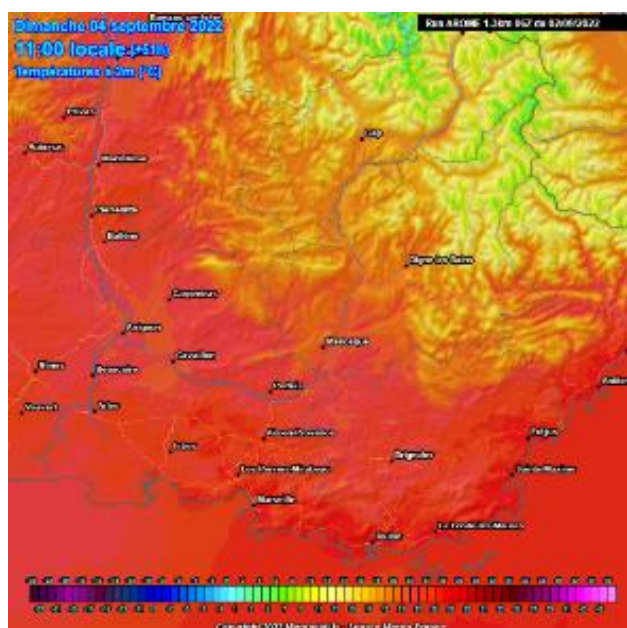
Depuis la mi-juin, la Commission Exécutive de la Durance s'est adaptée et a décidé l'application de restrictions sur les prélèvements des canaux agricoles tout en continuant à alimenter les usages prioritaires tels que l'eau potable. En effet, 15% des débits prélevés par la CED sont destinés à l'alimentation en eau potable (notamment de la ville de Marseille et des villes alimentées par la nappe de Crau).

CONTEXTE CLIMATIQUE

Ce mois d'août s'inscrit dans une année 2022 globalement très sèche. Le déficit pluviométrique est de 50-55% en région PACA. Les orages du 15 août ont apporté des précipitations bienvenues sur le territoire. Ces dernières ont eu un impact favorable sur le débit des cours d'eau et ont permis de relâcher la pression sur certains secteurs. Malgré cet épisode orageux, la sécheresse des sols superficiels reste exceptionnelle, ce qui a un impact sur le secteur agricole et sur le risque incendie.

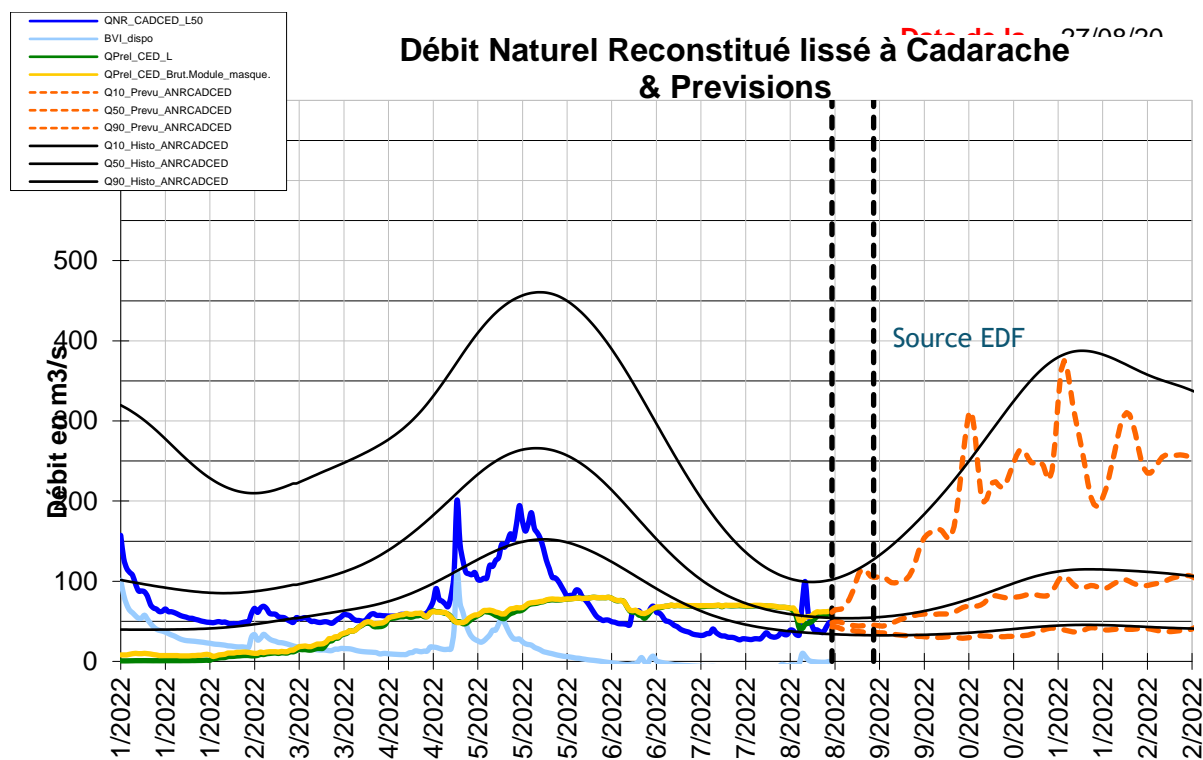
Après un été chaud et sec, le mois de septembre s'annonce dans la continuité du mois d'août. La tendance chaude se confirme. Si des orages éclateront au sud, la sécheresse se poursuivra dans la plupart des régions, voire s'aggravera au nord de la Loire.

Le service de recherches scientifiques de la Commission européenne a alerté sur le fait que la sécheresse actuelle pourrait se prolonger jusqu'en novembre dans le sud de l'Europe. En région, même un retour des précipitations et de normales de saison en septembre ne pourraient pas permettre de combler les déficits des derniers mois.



CONTEXTE HYDROLOGIQUE AU 27/08/2022

En date du 27 août, les prélèvements de la CED sont de 59.4 m³/s et le débit naturel reconstitué de la Durance à Cadarache est de 48.4 m³/s.



VIGILANCE DESTOCKAGE DE LA RESERVE AGRICOLE

Scénario	Déstockage anticipé au 1 ^{er} juillet	Dépassement au 31 août	Dépassement au 30 septembre
Q50	100%	100%	64.3%
Q90	100%	100%	85.7%

AJUSTEMENT DES PRELEVEMENTS EN BASE DURANCE

Compte-tenu de la sécheresse persistante, dans un esprit de responsabilité et d'équité entre les canaux membres de la CED et en lien avec l'UBC, les membres de la CED ont voté le 11 août le principe d'une coupure des canaux de la Crau desservis par l'UBC à compter du 24 août. Les orages du 15 août ont permis de repousser cette échéance au 1er septembre. En intégrant les prévisions météorologiques disponibles, la CED, à nouveau réunie le 24 août, a confirmé cette échéance et donc la nécessité de couper les canaux desservis par l'UBC à partir du 1er septembre, date ultime, sauf modification importante de la climatologie.

En complément de cette mesure exceptionnelle, les autres canaux de la CED vont continuer à intensifier leurs efforts d'économies d'eau dans l'objectif de gérer au mieux, jusqu'à la fin des cultures, la réserve du barrage de Serre-Ponçon restant disponible pour l'irrigation en Basse Durance et l'alimentation en eau potable.

Au 27 août, la cote du lac de Serre-Ponçon était de 763.6 mNGF.